



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
31 juillet 2009

Original : français

Commission de consolidation de la paix

Troisième session

Formation Burundi

29 juillet 2009

**Examen des progrès accomplis dans la mise
en œuvre du Cadre stratégique
pour la consolidation de la paix au Burundi**

Troisième rapport intérimaire



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Évaluation des progrès et tendances	4
A. Promotion de la bonne gouvernance	4
B. Accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement et les FNL	8
C. Secteur de la sécurité	11
D. Justice, promotion des droits de l'homme et lutte contre l'impunité	15
E. Question foncière et relèvement économique	18
F. Dimension sous-régionale	21
G. Mobilisation et coordination de l'aide internationale	24
III. Synthèse et recommandations	27

I. Introduction

1. Ce troisième rapport de suivi du Cadre stratégique pour la consolidation de paix au Burundi rend compte des progrès réalisés au cours de la période de janvier à juillet 2009 et des défis qui demeurent pour consolider la paix au cours du deuxième semestre.

2. L'élaboration du présent rapport a continué à suivre une démarche participative incluant tous les acteurs qui participent au Mécanisme de contrôle et de suivi du Cadre stratégique, à savoir la société civile, les organisations féminines, le secteur privé, les partis politiques, les confessions religieuses, l'institution des Bashingantahe, le système des Nations Unies ainsi que les partenaires bilatéraux et multilatéraux, sous le leadership du Gouvernement et avec l'appui technique du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB). Comme pour le précédent rapport, la participation demeure limitée au niveau des groupes thématiques mais a bénéficié de la contribution de toutes les catégories de parties prenantes au processus.

3. La production de ce troisième rapport a impliqué :

a) Une restitution aux groupes thématiques du Cadre stratégique des recommandations de la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies (CCP) de février 2009;

b) Une révision des indicateurs avec l'appui de l'Unité conjointe de suivi et d'évaluation du BINUB;

c) Une revue des progrès, tendances observées et défis à la consolidation de la paix dans les domaines prioritaires au sein des groupes thématiques;

d) La consolidation des contributions des groupes thématiques au Cadre stratégique et des pays membres de la Commission;

e) L'élaboration du rapport par le comité de rédaction;

f) La validation du rapport au niveau du Groupe de coordination des partenaires.

4. Tout au long du processus, les membres du Groupe de suivi-évaluation du Groupe de coordination des partenaires se sont réunis en vue d'agréer sur le format du rapport et la démarche intellectuelle de rédaction et de validation auprès des instances de consultation que sont le Forum stratégique (au niveau technique : conseillers et spécialistes sectoriels) et le Forum politique (au niveau stratégique : ministres et ambassadeurs et chefs de mission). Un élément nouveau issu de ce troisième rapport, contrairement aux deux premiers, est la fusion de la partie *Analyse des progrès et tendances* avec celle des *Engagements des parties prenantes*, évitant ainsi la duplication des mêmes éléments d'information de part et d'autre. Un autre aspect de différence a consisté en la prise en compte systématique, grâce au concours du Bureau d'appui à la consolidation de la paix à New York, des nombreuses contributions en matière d'engagements des pays membres de la configuration Burundi à la Commission de consolidation de la paix en poste à New York.

5. En dépit des défis et limites inhérents à tout processus de revue inclusif et participatif impliquant un large nombre de personnes et d'institutions de tous les horizons, les lecteurs trouveront tous les éléments d'information nécessaires qui leurs rendra compte de l'état des lieux, des défis et des pistes d'actions futures requises en matière de consolidation de la paix au Burundi.

II. Évaluation des progrès et tendances

A. Promotion de la bonne gouvernance

1. Élections et dialogue politique

Recommandations de la Commission de consolidation de la paix du 4 février 2009

Élections et environnement politique

Veiller à mettre en place un climat propice à la tenue d'élections libres, régulières et pacifiques en 2010, notamment à travers un processus participatif de création du cadre électoral et d'une Commission nationale électorale indépendante crédible, la promotion d'un dialogue constructif et de l'espace politique et la promotion et le respect des droits civils et politiques.

Dialogue politique

Encourager et soutenir le Gouvernement dans les efforts qu'il déploie pour créer un forum permanent de dialogue politique entre les partis politiques et la société civile, y compris les femmes et les groupes religieux.

Progrès et tendances observés

6. Conformément aux conclusions et recommandations de la Commission de consolidation de la paix dans le cadre du deuxième rapport de suivi du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi (PBC/3/BDI/2) concernant la création des conditions institutionnelles propices à la tenue des élections de 2010, la Commission électorale nationale indépendante a été officiellement mise en place avec le consensus des principaux partis politiques. Ses membres ont été nommés et ont prêté serment devant le Président de la République et les deux Chambres du Parlement réunies le 8 avril 2009.

7. Par ailleurs, le Président de la République a adressé le 11 mai 2009 au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies une requête d'assistance pour avant, pendant et après les élections de 2010. Dès juin, les Nations Unies ont commencé à accompagner la Commission électorale dans l'identification des besoins du pays en vue de la tenue des élections avec la venue d'une mission technique d'évaluation des besoins dont le rapport est attendu dans le courant de juillet 2009. Entre temps, deux mécanismes de coordination de l'assistance internationale au cycle électoral ont été mis en place : un Comité consultatif stratégique et un Comité de coordination technique. Le travail au sein de ces comités se fait en concertation étroite avec les partenaires du développement.

8. La question des restrictions imposées par les autorités aux partis politiques et aux organisations de la société civile en matière de droits civiques et politiques, a de nouveau été signalée publiquement par plusieurs groupes. Cela étant, durant la période couverte par ce troisième rapport, il a été signalé que plusieurs rencontres ont été organisées avec le Ministère de l'intérieur, les partis politiques, les organisations de la société civile et les médias dans le but de discuter de diverses questions liées aux élections, ce qui démontre un effort de dialogue entre les parties.

9. En guise de signe d'ouverture du Gouvernement pour créer un espace de dialogue, et ce, conformément à une recommandation de la Commission de consolidation de la paix, le Ministère à la présidence chargé de la bonne gouvernance et de la privatisation est convenu avec les partis politiques de mettre en place un forum permanent de dialogue.

10. Enfin, les partenaires du développement et le Gouvernement ont convenu de la mise en place d'un groupe thématique sur la gouvernance pour le suivi de la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté; ce qui devrait contribuer à une articulation plus consensuelle et clarifiée des enjeux et priorités en matière de gouvernance au Burundi.

2. Lutte contre la corruption et réforme de l'appareil de l'État

Recommandations de la Commission de la consolidation de la paix du 4 février 2009

Bonne gouvernance et lutte contre la corruption

Prendre de nouvelles mesures pour lutter contre la corruption et poursuivre en justice les responsables, et notamment mener à bonne fin des affaires telles que celle de la compagnie pétrolière Interpetrol et celle de la vente de l'avion présidentiel Falcon 50, et renforcer les capacités d'administration et de renforcement des services publics et des services locaux.

Progrès et tendances observés

11. Le Burundi est toujours affecté par le problème de la corruption et par le traitement très lent des dossiers complexes de malversation économique, notamment celui de la vente d'avion présidentiel Falcon 50 qui n'a connu aucun développement significatif depuis que la Commission parlementaire qui a étudié la question a finalisé son rapport sur la vente de l'avion. Quant au dossier Interpetrol, une nouvelle commission a été mise en place en mars 2009 par la deuxième vice-présidence de la République pour départager la société et le Gouvernement au niveau des réclamations.

12. En revanche, les mesures institutionnelles de plaidoyer et de lutte contre la corruption, bien qu'encore à leur balbutiement, ont été mises en place. Citons notamment la création de comités locaux de bonne gouvernance dans toutes les communes du pays et l'organisation d'ateliers régionaux d'information sur les mécanismes de lutte contre la corruption à l'intention de fonctionnaires locaux, agents de la Police nationale du Burundi et des services des douanes. Il est à noter que deux commissariats régionaux anticorruption sur les cinq restants ont été mis en place. Dans le dispositif de lutte contre la corruption déjà en place, la Cour anticorruption et la Brigade anticorruption sont toujours actives, mais sur des dossiers qui ne concernent pas les hautes autorités qui bénéficient de « privilèges de juridiction ». Ces dernières ne sont pas moins exclues des possibilités de poursuites devant le parquet général et la Cour suprême.

13. Sur une note plus sombre, le meurtre, le 8 avril 2009, du Vice-Président de l'Organisation de lutte contre la corruption et les malversations économiques, feu M. Ernest Manirunva, est considéré par les organisations de la société civile et par l'opinion publique comme un point crucial pour juger de la réalité de la lutte contre l'impunité et la corruption.

14. En matière de réformes de l'appareil de l'État, le Président a remanié le Gouvernement par le décret n° 100/14 du 29 janvier 2009, par lequel quatre nouveaux ministres ont été nommés, certains ministres ont changé de portefeuille et les vice-ministres ont été élevés au rang de ministres (avec la suppression des postes de vice-ministre). Cette dernière mesure vise en particulier à intégrer verticalement les fonctions de gouvernance ministérielle et à réorganiser les attributions dans les hautes sphères des ministères. Toutefois, force est de constater que le bon fonctionnement institutionnel dans certains secteurs de l'Administration publique est souvent compromis en raison des mutations, destitutions et promotions discrétionnaires et brusques. Ces pratiques ne favorisent pas une bonne continuité du service public ainsi qu'une gestion adéquate de la mémoire institutionnelle et la mise en place de mesures de développement organisationnel.

15. La réforme de l'Administration publique est aussi engagée au niveau de la décentralisation des services publics et de la gouvernance. En effet, dans le souci de rapprocher l'Administration des citoyens, le Conseil des ministres du 27 mai 2009 a adopté la lettre de politique nationale de décentralisation qui est un outil de cadrage et d'orientation de la politique de décentralisation à long terme (sur 10 ans).

16. Le problème, mentionné dans les deux précédents rapports de suivi du Cadre stratégique, des grèves répétitives basées sur les revendications salariales, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé, semble connaître un heureux dénouement. En effet, une Commission d'harmonisation des salaires des services publics a été mise en place et a remis son rapport en juin 2009. Ce rapport contient des propositions de règlement des disparités salariales des fonctionnaires de l'État.

17. Enfin, en matière de bonne gouvernance le Burundi s'est engagé dans la modernisation et l'harmonisation de ses plates-formes de gestion en matière de droits de régie et de douane avec les autres pays de la Communauté est-africaine, et ce, dans l'objectif d'améliorer le service de la collecte des recettes douanières. Entre autres mesures prises par le Gouvernement pour mieux réguler les mécanismes de gestion au niveau des finances publiques, citons le plan de gestion des finances publiques adopté par le Conseil des ministres, la mise en place, en mai 2009, d'une Commission interministérielle pour lutter contre la fraude dans le secteur du sucre, la promulgation des lois sur les marchés publics, la mise en place du système de taxe sur la valeur ajoutée, et l'adoption par le Parlement, le 17 juillet 2009, de la loi sur l'Office burundais des recettes qui devrait être promulguée avant la fin de 2009.

Contribution des partenaires nationaux (« parties prenantes »)

18. Dans le cadre de la promotion du dialogue et de l'établissement de mesures de confiance, les partis politiques et certains membres de la société civile se sont impliqués dans la conception et la proposition d'opérationnalisation du forum permanent de dialogue entre les partis politiques. Dans ce contexte, il est avéré que les partis politiques ont été des acteurs essentiels en agréant de manière consensuelle, entre eux et avec le Gouvernement, des attributions et de la composition de la Commission électorale nationale indépendante.

19. De leur côté, les organisations féminines ont déjà initié la sensibilisation pour une participation des femmes dans les prochaines échéances électorales de 2010 et pour une représentation supérieure à 30 % dans les futures institutions jusqu'à la base.

Contribution des partenaires internationaux

20. En matière de gouvernance, plusieurs partenaires internationaux ont été actifs ou, à tout le moins, ont offert leur assistance. Ainsi, la Belgique, en plus des appuis techniques, a maintenu les visites régulières au niveau ministériel et a entretenu des contacts avec les membres du Parlement. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de son côté, a maintenu un dialogue politique avec le Gouvernement burundais et a joué un rôle actif au sein de l'Union européenne et de l'Organisation des Nations Unies (y compris la Commission de consolidation de la paix), en appui au processus de consolidation de la paix au Burundi. La Commission européenne, via son programme de bonne gouvernance, a été très active en matière de renforcement des capacités de la Cour des comptes, de la Brigade anticorruption et de l'Inspection générale de l'État pour ne nommer que celles-ci. La Commission européenne a également accordé un soutien à la société civile. La Suisse a appuyé, et continue de le faire, la démocratisation et la gouvernance locale, la promotion du dialogue interburundais, y compris la participation de l'ancien mouvement rebelle Parti pour la libération du peuple hutu-Forces nationales de libération (Palipehutu-FNL) à la promotion du dialogue politique. La France a été également active dans le domaine du soutien aux médias via son « Plan Radio Afrique ». Elle a été aussi impliquée à titre de chef de file des partenaires techniques et financiers dans le secteur de l'éducation et dans la mise en œuvre d'un projet de réforme de l'enseignement supérieur, en plus de contribuer au Fonds commun pour l'éducation. Le Canada a offert une assistance au Burundi dans le domaine de la prévention des conflits et de la reconstruction en finançant un projet de promotion de la culture démocratique (185 726 dollars canadiens provenant du Fonds pour la paix et la sécurité mondiale). Les États-Unis d'Amérique ont renforcé les connaissances et aptitudes à la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption et au leadership des femmes aussi bien des communautés à la base que des organisations de la société civile et des institutions gouvernementales. En outre, ils ont renforcé les capacités de gestion associative et financière des caféiculteurs.

21. En ce qui concerne les élections de 2010, le Mexique a fait une offre de coopération avec le Burundi visant le renforcement des capacités électorales, en particulier celles de la Commission électorale nationale indépendante. Par ailleurs, l'action conjointe entre l'Afrique du Sud et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a permis à la Commission électorale de faire un voyage d'étude pour la gestion du processus électoral durant les dernières élections en Afrique du Sud. Un voyage d'étude appuyé par la communauté européenne pour les élections européennes a également eu lieu. De son côté, le système des Nations Unies, avec le BINUB, a mis en place deux cadres pour la coordination de l'aide internationale et la mobilisation des fonds en appui au cycle électoral 2010 : le BINUB assure la coordination stratégique du processus électoral tandis que le PNUD assure la coordination technique et opérationnelle des interventions des partenaires internationaux. De son côté, l'Agency for International Development des États-Unis (USAID) a initié un programme d'assistance et d'appui technique pour la conduite des élections, dont les activités futures comprendront l'éducation civique, l'assistance technique à la Commission électorale, aux médias et aux acteurs de la société civile ainsi que la coordination des contributions des interventions en appui à l'action de la société civile.

22. Sur d'autres fronts, les Nations Unies, à travers le PNUD, ont appuyé la Commission d'harmonisation des salaires par la mise à sa disposition d'experts

régionaux et internationaux (un consultant du Bureau international du Travail et deux experts d'Ouganda et de République-Unie de Tanzanie). Au cours de juin 2009, le BINUB/PNUD a soutenu le Ministère de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale dans la coordination des partenaires susceptibles d'intervenir dans l'appui à la réforme de l'Administration publique.

23. Enfin, le système des Nations Unies a appuyé le Gouvernement et ses partenaires dans la mise en place des espaces de dialogue qui ont abouti à la recommandation de la création d'un cadre permanent de dialogue des partis politiques. Celui-ci devrait être officialisé par le Gouvernement dans le courant du deuxième semestre de 2009.

Défis et risques

24. En matière de gouvernance démocratique, malgré la publication par le Ministre de l'intérieur de l'ordonnance ministérielle 530/1208 du 18 novembre 2008 assouplissant les conditions de tenue des réunions publiques, la période a été marquée par des plaintes des partis politiques dits de l'opposition devant le refus de certaines autorités de leur accorder la possibilité de tenir des réunions partisanes ou d'organiser des manifestations publiques. La mauvaise interprétation de l'ordonnance précitée par certaines autorités administratives à la base ou par ces partis serait en cause.

25. Devant les risques possibles de durcissement des positions politiques en contexte préélectoral et électoral, les parties prenantes entre elles, en particulier au niveau de la classe politique, devront maintenir le dialogue en utilisant les espaces démocratiques créés à cet effet.

26. Capacité et volonté des acteurs politiques de respecter les règles de jeu d'une compétition politique pacifique et transparente.

27. En matière de gouvernance administrative, le dysfonctionnement dans certains secteurs de l'Administration publique à cause de l'instabilité du personnel.

28. La non-réalisation d'au moins 30 % de représentation féminine des fonctions électives et administratives aux niveaux provincial, communal et collinaire.

29. Enfin, au niveau de la gouvernance économique, les dossiers de malversations, notamment la vente de l'avion présidentiel Falcon 50 et Interpetrol ne sont pas traités à un rythme satisfaisant du fait des capacités insuffisantes des institutions judiciaires pour mener à bien les enquêtes sur de tels dossiers dans des délais raisonnables.

B. Accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement et les FNL

Recommandations de la Commission de consolidation de la paix du 4 février 2009

Application de l'Accord général de cessez-le-feu

Veiller, conjointement avec les FNL, à l'application en temps voulu des points en suspens dans les Accords de Bujumbura¹ en date du 4 décembre 2008 et du

¹ L'expression « Accords de Bujumbura » au singulier ou au pluriel est souvent utilisée pour désigner la « Déclaration de Bujumbura », qui est le terme agréé par les parties à la conférence du 4 décembre 2008 qui a donné lieu à la Déclaration d'accord sur les étapes et actions nécessaires à prendre par les parties pour faire avancer le processus de paix entre le Gouvernement et les FNL.

17 janvier 2009, notamment la libération immédiate des enfants associés aux FNL, la libération des prisonniers, le désarmement, la démobilisation et la réintégration des combattants des FNL, l'enregistrement des FNL comme parti politique, l'intégration des FNL dans les institutions nationales et celle de ses combattants dans l'armée et la police;

Processus politique

Continuer de surveiller et de soutenir l'application de l'Accord général de cessez-le-feu et le suivi de l'application de l'Accord de Bujumbura, notamment à travers l'Initiative régionale, la Facilitation sud-africaine, l'Union africaine, le BINUB et les autres membres du Directoire politique.

Désarmement, démobilisation et réintégration

Apporter l'appui financier et technique nécessaire pour que le Gouvernement et les FNL puissent achever l'application de l'Accord général de cessez-le-feu, comme il a été convenu dans les conclusions de la Commission de consolidation de la paix en date du 12 décembre 2008, notamment l'appui au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des combattants des FNL.

Progrès et tendances observés

30. Durant la période de janvier à juin 2009, des efforts considérables ont été déployés pour faire en sorte que la paix soit conclue entre le Gouvernement et les FNL et que les accords y relatifs soient mis en œuvre.

31. En effet, les principaux points de la déclaration du 4 décembre 2009 ont été respectés par les parties: les 340 enfants issus des FNL et les 40 enfants issus des dissidents ont été séparés des adultes combattants et ont été réunifiés avec leur famille, respectivement en mai et juin 2009; les 118 prisonniers politiques ont été libérés en janvier 2009 et 103 autres pendant la période du 20 au 22 mai 2009; les 33 postes demandés pour les membres du parti FNL ont été attribués, dont 15 par décret présidentiel, et 23 des personnes concernées ont déjà été intégrées dans les structures administratives publiques; enfin, le parti FNL a été accrédité comme parti politique après avoir changé de nom (anciennement nommé le Palipehutu-FNL) conformément aux conditions d'appellation pour les partis politiques, tel que requis par la Constitution du Burundi.

32. Le processus de démilitarisation des FNL a permis l'intégration de 3 500 combattants dans les forces de défense et de sécurité. De plus, 5 000 membres des FNL rentreront dans le processus de démobilisation et de réintégration et environ 10 000 adultes associés-hommes et 1 000 femmes qui sont actuellement désengagés des FNL bénéficient d'allocations de retour dans leurs villages. Cette opération de désengagement des adultes associés se terminera vers la fin d'août 2009.

33. Le défi de la réintégration des FNL dans les forces de sécurité a aussi été assuré de manière effective. En effet, l'harmonisation des grades et l'intégration des membres des FNL dans les corps de défense et de sécurité est en cours depuis avril 2009, à raison de 1 550 éléments, dont 150 ex-dissidents des FNL dans la police et 2 200, dont 100 ex-dissidents des FNL dans l'Armée. Au total, 163 femmes ont été identifiées pour l'intégration dans les forces de défense et de sécurité.

34. Au moment où le présent rapport est établi, tout laisse à croire que le processus de démilitarisation des FNL, y compris le processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR), est sur la bonne voie. Le processus a contribué à l'amélioration de la sécurité dans les provinces, notamment à Bujumbura rural, Bubanza et Cibitoke, particulièrement en ce qui concerne la circulation des biens et des personnes.

Contribution des partenaires nationaux (« parties prenantes »)

35. L'implication de la société civile dans la mise en œuvre des Accords de paix entre le Gouvernement et les FNL a été très active. Par exemple, un mémorandum a été adressé au Président de la République par un collectif d'organisations de la société civile sur l'implication de la société civile dans la mise en œuvre des accords, sans parler du plaidoyer fait auprès du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance (MCVS) pour la prise en compte de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité dans le processus de DDR. Cela a été particulièrement vrai pour les organisations féminines qui ont milité pour la prise en compte de la dimension genre en matière de DDR.

Contribution des partenaires internationaux

36. La contribution de la communauté internationale aux efforts de sécurisation, notamment à travers l'Union africaine, a été soutenue à tous les niveaux. Sur le plan sécuritaire, l'Union africaine a contribué à la mise en place de l'Unité mixte de protection en mai 2009 pour remplacer les forces de l'Union africaine. L'Unité fera partie du Groupe mobile d'intervention rapide chargé de la protection des institutions.

37. L'Afrique du Sud continue de jouer un rôle d'avant-garde comme Facilitateur du processus de paix qui a impliqué un engagement aux niveaux politique, sécuritaire, financier et technique. La Belgique, quant à elle, a été activement impliquée dans les activités visant à appuyer la mise en œuvre complète du processus de paix, notamment à travers sa participation à la réunion, en mai, du Groupe des envoyés spéciaux pour le Burundi et sa contribution de 256 000 euros pour la construction du camp de rassemblement des anciens combattants des FNL à Rubira et le financement des activités de formation pour les leaders des FNL. La France, notamment en assumant la présidence tournante de l'Union européenne, a également grandement contribué aux avancées du processus de paix à travers sa participation aux travaux du Directoire politique. Elle a aussi travaillé avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour l'accompagnement des enfants soldats et leur réinsertion dans les familles et communautés. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a versé une contribution de 500 000 livres sterling au début de 2009 comme contribution aux coûts de la Facilitation sud-africaine et a joué un rôle actif au sein de l'Union Européenne et de l'Organisation des Nations Unies en appui au processus de paix. Les Pays-Bas ont également contribué pour un montant de 1,8 million de dollars des États-Unis aux coûts de la Facilitation. La Suisse a coopéré avec une organisation suisse, qui compte, aux côtés des facilitateurs officiels, parmi les principaux acteurs qui ont contribué de manière substantielle à promouvoir le processus de paix.

38. Dans la facilitation du processus de démilitarisation des FNL, il faut noter également les contributions de la Suisse (60 000 dollars), de l'Allemagne (600 000 dollars), du Fonds de consolidation de la paix et du PNUD (1 million de dollars)

dans la mise en place d'un « panier de fonds d'urgence » qui a permis le lancement de l'opération de désengagement de quelque 10 000 adultes associés et 1 000 femmes associées aux FNL.

39. Le Programme national de démobilisation, réinsertion et réintégration, qui avait débuté en 2004, s'est terminé le 31 décembre 2008². En effet, il fut remplacé par le Programme transitoire de démobilisation et réintégration soutenu par la Banque mondiale à hauteur de 10 millions de dollars pour 2009-2010, dont une tranche de fonds additionnels de 5 millions de dollars est prévue pour 2011-2012, le tout dépendant de la contribution des bailleurs de fonds qui se sont engagés : Belgique, 2 millions d'euros, Communauté européenne, 4 millions d'euros, Norvège, 5 millions d'euros, et Pays-Bas, 4 millions d'euros. En termes d'appui à la réintégration durable des ex-combattants, le Japon a contribué en 2009, à travers le PNUD, à hauteur de 2,3 millions de dollars.

40. Les Nations Unies, à travers le BINUB et l'UNICEF, ont travaillé de manière soutenue afin que les enfants associés à des groupes armés au Burundi (340) soient séparés de ceux-ci, dont l'ancien mouvement des FNL, et soient réinsérés en famille.

41. Face au dénouement heureux du processus de pacification et de sécurisation, la Facilitation sud-africaine s'est terminée et a proposé la mise en place d'un partenariat pour la paix au Burundi, le 27 mai 2009, avec pour mandat d'accompagner le Burundi d'ici au 31 décembre 2009 en vue de promouvoir une paix durable.

Défis et risques

42. Il reste à régler le sort des prisonniers des FNL pour lesquels le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance s'est déclaré incompétent du fait que leurs listes ont été transmises après la fin de son mandat ou parce qu'elles comportent des personnes emprisonnées après la signature des Accords de cessez-le-feu entre le Gouvernement et les FNL.

43. La différence de traitement de différentes catégories d'ex-combattants des FNL en termes de réintégration – particulièrement dans le cas des adultes associés aux FNL, dont le nombre est important – risquerait de créer des insatisfactions et frustrations au niveau communautaire. Celles-ci pourraient justifier aux yeux des déçus du processus des actes de nature criminelle ayant un impact négatif sur la sécurité des populations.

C. Secteur de la sécurité

44. Les défis à la consolidation de la paix concernant le secteur de la sécurité ont consisté à travailler au renforcement des bases institutionnelles favorisant la professionnalisation des forces de défense et de sécurité et les relations de celles-ci avec les institutions civiles qui en assurent le contrôle et aussi par rapport aux citoyens qu'elles sont chargées de protéger. Les défis liés à la réforme du secteur de

² Le Programme national de démobilisation, réinsertion et réintégration était soutenu par la Banque mondiale (à hauteur de 33 millions de dollars). Il puisait aussi son financement dans le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs du Programme multipays de démobilisation et de réintégration de 41,8 millions de dollars financé par les pays donateurs comme l'Allemagne, la Belgique, le Canada, le Danemark, la France, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède et la Commission européenne.

la sécurité dans le contexte de l'intégration des FNL et en préparation à la sécurisation des élections soulèvent plus que jamais des questions sur les actions prioritaires d'ici à la fin de 2009.

Recommandations de la Commission de consolidation de la paix du 4 février 2009

Réforme du secteur de la sécurité

Élaborer un plan national intégré de réforme du secteur de la sécurité, y compris un cadre et des modalités convenus pour ramener les effectifs au niveau voulu, veiller à la professionnalisation de l'armée, de la police et des services de renseignement nationaux et faire en sorte que les services de police, de la défense et du renseignement rendent des comptes.

Progrès et tendances observés

45. Durant la période couverte par le présent rapport, le processus de professionnalisation des forces de défense et de sécurité s'est poursuivi en incluant le programme de moralisation dont l'introduction aux droits de l'homme, au droit international humanitaire, au leadership, à la discipline et au Code pénal militaire.

46. La préparation des forces de sécurité aux élections est déjà à l'ordre du jour des formations sur la «sécurisation des élections». Déjà il existe un module de formation sur les stratégies de protection des élections de 2010 au sein des services de défense et de sécurité et du Service national de renseignement.

47. S'agissant de l'activation du cadre institutionnel en place, le Conseil national de sécurité a tenu sa première réunion le 22 juin 2009. Dans son rôle d'organe consultatif et de «conseiller», il a proposé l'élaboration et la mise en place de séances de formation à l'éducation civique pour les forces de sécurité.

48. Sur le plan du renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité, plusieurs faits sont à signaler. En mars 2009, le SNR a organisé une retraite pour tout son personnel, à l'issue de laquelle un plan stratégique de développement a été élaboré. Celui-ci met en évidence les axes de professionnalisation de ce corps qui a l'ambition d'exercer ses missions dans le strict respect de l'état de droit et des droits de l'homme.

49. Au niveau du désarmement de la population civile, le projet de loi portant sur le contrôle, la possession et la circulation des armes a été approuvé par le Conseil des ministres pour être soumis au Parlement en juillet 2009. Cette loi constitue une révision profonde de celle de 1971 sur la base de la réalité burundaise et des protocoles internationaux en la matière. Elle devient ainsi un outil fondamental pour entamer le contrôle de la circulation illégale des armes légères au Burundi.

50. En dépit des lenteurs passées de l'action gouvernementale en la matière, il a été noté qu'au cours de la période de mars à juin 2009, quelque 1 300 armes et 14 302 munitions ont été remises, et ce, en échange pour des articles de reconversion (notamment pagnes, matériaux de construction et bicyclettes). De plus, un site de destruction des explosifs et munitions a été aménagé à la Base logistique des Forces de défense nationale et a déjà détruit 8 008 armes et munitions, dont une partie collectée dans le cadre du désarmement des civils et une autre constituée d'armes obsolètes de la Police nationale et des Forces de défense nationale. Il est important de

noter que le lancement du processus de désarmement, démobilisation et réintégration et de désengagement des combattants a contribué positivement à la remise volontaire des armes par les civils.

51. En matière de renforcement des capacités, le SNR a continué de bénéficier de l'assistance des partenaires au développement, notamment le BINUB, via des programmes de formation technique qui incluent la dimension droits de l'homme pour officiers de la Police judiciaire et pour officiers du SNR. À cela s'ajoute la traduction en kirundi du nouveau Code de déontologie du SNR qui sera tiré à plus de 600 exemplaires.

52. La période couverte par le présent rapport a vu la première pierre de l'Institut supérieur de police posée le 16 février 2009 à Mitakataka, dans la province de Bubanza, dans le cadre de la formation des officiers de police. L'Institut recevra 60 stagiaires de longue durée (deux ans) par an et par promotion à partir de mars 2010. Notons également que la Police nationale a finalisé le « comptage » et l'enregistrement de ses effectifs. Elle a acquis uniformes et accessoires, comme des insignes et badges d'identification, pour permettre au commandement et à la population de « suivre » le comportement des agents de sécurité.

53. En matière de contrôle et de surveillance des institutions de sécurité, il a été noté une plus grande fréquence d'activité au niveau du Parlement. Par exemple, la Commission parlementaire chargée des corps de défense et de sécurité a effectué régulièrement des visites de suivi des services de sécurité, dont le SNR. La Commission produit des rapports tous les six mois. Il est à noter qu'à maintes reprises le Ministre de la défense a participé aux séances de questions orales des parlementaires en matière de sécurité. Il faut noter également que l'armée et la police sont désormais soumises à l'Inspection générale de l'État comme les autres services publics.

54. En matière de relations entre les services de sécurité et la population, des activités d'information ont été organisées par le SNR en juin 2009 à Bujumbura et dans toutes les provinces, ce qui a donné l'occasion à la population de s'imprégner des rôles et des missions du SNR, ce qui est en soi un effort de transparence pour une organisation qui a la réputation d'être fermée pour cause de protection de « secrets d'État ». Une « journée portes ouvertes » sur le SNR a été organisée dans le cadre cette initiative.

55. Le Burundi contribue, avec sa participation comme pays fournisseur de contingents, à des missions de maintien de la paix en Somalie, au Soudan et en Côte d'Ivoire. En effet, dans le cadre de l'Union africaine, le contingent burundais en mission de maintien de paix en Somalie est passé de 850 militaires en 2008 à 1 700 militaires pendant le premier semestre de 2009. Depuis 2008, la formation reçue sur les questions de Code de conduite et de genre, entre autres sujets, a été utilisée pour la préparation des contingents burundais participant aux opérations de maintien de la paix.

56. Enfin, on peut noter un effort d'ouverture des Forces de défense nationale à une collaboration avec les organisations féminines et de la société civile, notamment sur la question de l'intégration de l'approche genre dans la réforme du secteur de la sécurité.

Contribution des partenaires nationaux (« parties prenantes »)

57. Il a été noté tout au long de la période couverte par le présent rapport, une participation active et engagée des organisations de la société civile à la sensibilisation des populations sur le bien-fondé de la remise volontaire des armes détenues illégalement. De plus, il faut mentionner que les organisations féminines ont milité pour la prise en compte de la dimension genre en matière de désarmement, démobilisation et réintégration et dans l'élaboration d'un programme de renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité pour l'intégration du genre au niveau des politiques en matière d'éthique et de déontologie des membres des Forces de défense nationale.

Contribution des partenaires internationaux

58. La Belgique a contribué aux cycles courts de formation des officiers de l'armée à Bujumbura et a poursuivi la formation longue des officiers de l'armée à l'École royale militaire. La France est impliquée dans le développement d'un projet « Police » en appui à la Police nationale, notamment pour la formation des cadres, avec la création de l'Institut supérieur de police de Bubanza. Les Pays-Bas ont signé avec le Gouvernement un mémorandum d'entente sur le développement du secteur de la sécurité pour une période de huit ans dans le cadre des appuis aux Ministère de la sécurité publique, Ministère de la défense et des anciens combattants, et ce, en coopération avec des acteurs « transversaux » comme le Parlement et la société civile.

59. La coopération allemande a, quant à elle, contribué à la construction de plusieurs postes de police dans les provinces du sud dont le modèle sera suivi pour la construction d'autres postes ailleurs dans le pays.

60. En partenariat avec la Suisse, la France et les États-Unis d'Amérique, le PNUD a contribué à la mise en place du Centre de destruction des armes et munitions, au marquage des armes de la Police nationale et des Forces de défense nationale et au contrôle des stocks de munitions. Cette action vise la maîtrise des armes et munitions des forces de défense et de sécurité en vue de réduire la violence armée et en conformité avec la Déclaration de Genève souscrite par le Burundi le 7 juin 2006.

Défis et risques

61. Des cas de criminalité continuent d'être observés à cause de la présence d'armes au sein de la population civile et de quelques comportements illégaux au sein de l'armée, de la police et du SNR.

62. Le programme de désarmement, démobilisation et réintégration risque de ne pas impliquer les communautés d'accueil et donc de ne pas tenir compte des besoins réels des différentes zones d'intervention ou d'oublier l'assistance à l'habitat pour les démobilisés.

63. Le volume important par catégories d'ex-combattants à réintégrer (notamment démobilisés, blessés de guerre et adultes associés) continue d'être un défi important pour la réintégration sociale; les enfants, en particulier, peuvent être victimes de nouveaux recrutements s'ils ne bénéficient pas d'une réintégration effective.

64. La rationalisation des effectifs de l'armée et de la police peut avoir des implications au niveau de la sécurisation du pays.

D. Justice, promotion des droits de l'homme et lutte contre l'impunité

Recommandations de la Commission de consolidation de la paix du 4 février 2009

Droits de l'homme et l'état de droit

Redoubler d'efforts pour faire davantage respecter les droits de l'homme et les protéger et pour faire respecter l'état de droit, notamment au moyen de mesures permettant d'améliorer le fonctionnement et l'indépendance de la justice, créer la Commission nationale indépendante des droits de l'homme conformément aux normes internationales et aux Principes de Paris, prendre des mesures décisives contre les auteurs de violences, notamment à l'égard des femmes, des enfants et des « albinos », s'efforcer de mettre un terme à l'impunité et mener rapidement à bonne fin les affaires de justice en cours, notamment celles qui concernent les massacres de Gatumba et les meurtres commis à Kinama.

Justice transitionnelle

Faire avancer le processus de consultations nationales sur la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle et créer un climat propice à ces consultations, de manière à pouvoir mettre en place sans retard la Commission vérité et réconciliation.

Progrès et tendances observés

65. Durant la période en revue du Cadre stratégique, de nouveaux développements en matière de cadrage légal et juridique ont eu lieu. L'un de ceux qui a fait l'objet d'une attention particulière a été le Code pénal. En effet, la promulgation du Code pénal révisé, le 22 avril 2009, a constitué un jalon significatif dans l'évolution du système juridique burundais. Parmi les innovations introduites, notons notamment l'abrogation de la peine de mort, la fixation de l'âge minimum de la responsabilité pénale, qui est passé de 13 à 15 ans, le renforcement des mesures de répression des violences faites aux femmes et aux enfants et la suppression de l'amnistie pour les crimes de guerre et contre l'humanité. Toutefois, le nouveau Code pénal criminalise certains comportements sociaux comme, par exemple, les relations homosexuelles, en contradiction avec certaines dispositions du droit international.

66. Toujours en rapport avec le nouveau Code pénal, l'élaboration de l'avant-projet de loi de Code de procédure pénale se poursuit au Ministère de la justice pour permettre l'application du Code pénal.

67. Entre autres réalisations, signalons l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de justice pour mineurs depuis février 2009. Un plan d'action très attendu est en cours d'élaboration au niveau du Ministère de la justice. Tout aussi attendue, une proposition de loi sur les successions, les régimes matrimoniaux et les libéralités (en français et en kirundi) a été analysée par le Conseil des ministres. Elle demeure à l'étude pour adoption et promulgation future au niveau du Parlement.

68. Dans le domaine des droits de l'homme, une avancée concernant la création de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme (CNIDH) est à noter : la proposition de loi portant création de l'institution a été revue pour y intégrer les Principes de Paris. La nouvelle version devrait être analysée par le Conseil des ministres en juillet 2009. Il y a lieu de rappeler que le Burundi est le seul État de la

Communauté est-africaine à ne pas avoir de commission indépendante des droits de l'homme.

69. En matière de droits politiques, et particulièrement de liberté d'expression, un verdict d'acquittement de prisonniers d'opinion a été prononcé en mars 2009 dans deux affaires : M. Alexis Sinduhije, Président du parti Mouvement pour la solidarité et le développement a été acquitté le 11 mars 2009, et le journaliste Jean-Claude Kavumbagu, Directeur de l'Agence Net Press a été acquitté le 18 mars 2009. Un autre cas notoire concerne le Vice-Président du syndicat du personnel non magistrat Juvénal Rududura qui a été emprisonné pour « fausses allégations » depuis septembre 2008 et a été libéré et mis en liberté provisoire le 8 juillet 2009. En mars, un avant-projet de loi sur la presse a été soumis au Parlement par l'Association burundaise des journalistes. Une fois votée, la loi permettra aux journalistes burundais de jouir d'un environnement légal plus favorable au libre exercice du métier de journaliste. Elle apporte également des innovations majeures attendues par les journalistes, comme la dépenalisation des délits de presse.

70. En ce qui concerne les crimes contre la personne qui ont marqué le premier semestre de 2009, notons les attaques et nombreux meurtres de personnes affectées par l'albinisme. La sordidité des crimes et la lenteur avec laquelle les autorités ont commencé à agir au niveau des enquêtes de poursuites des criminels avaient causé un vent de panique et un fort sentiment d'insécurité chez les albinos. En mars a été démantelé, suite à l'action déterminée du Parquet de Ruyigi (province de Ruyigi), un réseau de trafiquants d'organes et de membres d'albinos. Leur procès est en cours. Cette action a porté un coup d'arrêt aux tueries d'albinos (huit meurtres depuis septembre 2008, sans compter plusieurs tentatives de meurtre ou d'enlèvement déjouées par la population) et a permis le retour dans leurs foyers de la plupart des albinos réfugiés dans les bourgs. En outre, un recensement administratif des albinos a commencé, leur localisation étant indispensable à leur protection. Pendant la période considérée le BINUB a produit et diffusé des émissions de sensibilisation sur la nécessité de mettre fin à cette pratique. En dépit de ces mesures, les risques d'attaque demeurent encore bien réels.

71. L'assassinat, le 8 avril 2009, du Vice-Président de l'Organisation de lutte contre la corruption et les malversations économiques, feu M. Ernest Manirunva a également suscité la polémique en raison des lenteurs présumées des autorités au niveau de l'enquête. Toutefois, il a été noté que, devant le caractère complexe du dossier, une commission mixte composée d'enquêteurs de la police et de magistrats, avec un support extérieur des États-Unis d'Amérique, au travers du Federal Bureau of Investigation, travaille sur le dossier.

72. Sur un registre non moins problématique, les cas de viols et violences sexuelles recensés demeurent nombreux, bien qu'ils aient légèrement baissé au cours des six derniers mois. Ainsi, au cours du premier semestre de 2009, les Nations Unies ont enregistré un total de 313 victimes (111 adultes et 202 mineurs) alors qu'au cours du semestre antérieur, le recensement avait donné 335 victimes. Il est important de noter que les statistiques sur les violences sexuelles demeurent incomplètes et les cas seraient bien plus nombreux. Le Ministère des droits de la personne humaine et du genre a mis en place une Unité de collecte des données sur les violences sexuelles qui permettra d'obtenir des statistiques plus fiables sur le problème en puisant ces données de plusieurs sources.

73. Plusieurs autres dossiers d'assassinat ne sont pas clos. Le dossier de l'assassinat de quatre membres présumés du Palipehutu-FNL (nommé ainsi à l'époque), à Kinama, en mairie de Bujumbura, en août 2006, a été mis en délibéré le 3 avril 2009 et jusqu'à présent le jugement n'a toujours pas été rendu. Dans le cas de l'assassinat de 30 civils membres du Palipehutu-FNL à Muyinga, en 2006, certains des condamnés ont fait appel devant la Chambre judiciaire de la Cour suprême après le verdict du 23 octobre 2008, mais cette dernière n'a pas encore inscrit le dossier au rôle. Concernant le massacre de réfugiés congolais à Gatumba, en 2004, aucun progrès n'a été réalisé dans la poursuite judiciaire depuis janvier 2009.

74. Enfin, en matière de justice transitionnelle, toutes les activités préparatoires à la tenue des consultations nationales sur les mécanismes de justice transitionnelle au Burundi sont terminées. En effet, les modalités opérationnelles et logistiques et une méthodologie ont été agréées. Les catégories de personnes consultées seront à trois niveaux : niveau individuel, groupes-focus et communautés/communes. Des activités médiatiques de communications sociales ont débuté à travers le pays. Il est prévu une couverture journalistique des consultations par un groupe de journalistes. Les consultations ont ainsi débuté à Bubanza durant la deuxième semaine de juillet. Il est prévu des consultations au niveau de trois provinces par mois afin que le processus de consultation soit finalisé avant la fin de 2009.

Contributions des partenaires nationaux (« parties prenantes »)

75. Les associations féminines ont été actives en matière de plaidoyer pour faire en sorte que la loi sur les successions, les régimes matrimoniaux et les libéralités incluent des aspects favorisant la prise en compte de la dimension genre. Les associations ont également été actives pour l'inclusion des aspects genre dans le cadre des consultations nationales pour la mise en place de la justice transitionnelle au Burundi.

76. L'appropriation des questions de droits de l'homme par la contrepartie nationale s'est aussi manifestée par la contribution financière de plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) locales réparties dans les différentes provinces du pays pour des activités de surveillance de la situation des droits de l'homme.

Contributions des partenaires internationaux

77. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Belgique ont continué à fournir un appui technique et financier pour le renforcement de la capacité de l'État et la promotion de l'accès à la justice ainsi que pour la réforme du secteur de la justice (financée sur un fonds commun avec la Suède de 6 millions de livres sterling s'étendant sur trois ans). Les projets menés par la Suisse dans le domaine de la lutte contre l'impunité comprennent une coopération avec le BINUB sur les consultations nationales, les mécanismes de justice transitionnelle et un soutien à des initiatives de la société civile et des ONG dans le but de sensibiliser la population à cette question. Dans le domaine des droits de l'homme, la Suisse apporte son soutien au Gouvernement burundais pour la rédaction de son rapport sur la question des droits de l'homme afin de lui permettre de remplir ses engagements internationaux et d'être associé au dialogue international sur ce thème. Les États-Unis d'Amérique ont renforcé les capacités et appuyé les actions de plaidoyer des organisations de la société civile et des femmes leaders œuvrant pour le respect des droits des enfants, la

lutte contre les violences basées sur le genre et la lutte contre la torture. La France, quant à elle, s'est impliquée activement dans la lutte contre les violences sexuelles en finançant la création du nouveau Centre Seruka pour l'accueil et le traitement des femmes et enfants victimes de violences sexuelles. Elle a aussi apporté une assistance matérielle sous forme d'aide logistique et de denrées alimentaires aux albinos. La Commission européenne, quant à elle, a participé au financement de la reconstruction ou de la réhabilitation de plus de 30 tribunaux de résidence. Elle participe aussi à des programmes avec des ONG, comme Avocats sans frontières, pour lutter contre la torture.

Défis et risques

78. L'évolution de l'enquête sur le meurtre, le 8 avril 2009 du Vice-Président de l'Organisation de lutte contre la corruption et les malversations économiques, feu Ernest Manirumva, est perçue par certains éléments de la société civile comme un manque de volonté de lutter contre l'impunité.

79. Le dossier relatif au massacre des réfugiés congolais banyamulenge à Gatumba, en 2004, n'a pas connu de progrès à cause de l'immunité provisoire des présumés coupables (les FNL).

80. Le projet de loi sur les successions, les régimes matrimoniaux et les libéralités (en français et en kirundi) reste sur la table du Gouvernement et n'est toujours pas envoyé à l'Assemblée nationale pour analyse et adoption.

81. Certains partenaires du Burundi considèrent contraire aux conventions internationales le fait que le nouveau Code pénal criminalise certains comportements sociaux, mais le Gouvernement burundais estime qu'il est de son devoir de protéger la culture burundaise, conformément à la plupart des instruments juridiques internationaux.

E. Question foncière et relèvement économique

Recommandations de la Commission de consolidation de la paix du 4 février 2009

Relèvement socioéconomique

Mettre la dernière main, en concertation avec les partenaires internationaux, à la stratégie pour la réintégration socioéconomique durable des anciens combattants des FNL, des soldats démobilisés, des ex-combattants, des personnes déplacées et des autres groupes vulnérables touchés par le conflit et commencer à l'appliquer.

Régime foncier

Appliquer le document d'orientation sur le régime foncier national et mettre en place des mécanismes pour coordonner le règlement des différends fonciers.

Place réservée aux femmes et réintégration des réfugiés et des groupes vulnérables

Poursuivre les efforts visant, comme convenu, à atteindre au moins 30 % de représentation féminine dans les services publics et continuer à favoriser l'exécution du programme des villages ruraux intégrés qui apporte des solutions durables aux

problèmes des personnes sans terre et des groupes vulnérables qui retournent chez eux, notamment les femmes.

Progrès et tendances observés

82. En matière de réforme du régime foncier, et conformément à la recommandation de la Commission pour la consolidation de la paix, la lettre de politique foncière a été adoptée par le Conseil des ministres en avril 2009. Elle porte sur la révision du Code foncier et sa modernisation, la décentralisation de la gestion foncière, l'inventaire des terres domaniales et les pistes de solutions durables à l'exiguïté des terres et aux problèmes des personnes sans terre.

83. En rapport avec les aspects fonciers, la loi sur la mission, la composition et le fonctionnement de la Commission nationale des terres et autres biens a été révisée. Elle prolonge à deux ans le mandat de la Commission et délimite ses pouvoirs et ceux du Ministère de l'eau, de l'environnement et de l'aménagement du territoire, ce qui va éviter les conflits de compétence dans la gestion des litiges fonciers avec d'autres organes de l'État. Le dossier est toujours à l'étude au Parlement.

84. Toujours sur la question du cadrage légal, le projet de nouveau Code foncier proposé par le Gouvernement, encore à l'étude au Parlement, propose la création d'une Commission nationale foncière, la décentralisation de la gestion foncière ainsi qu'une réglementation de la mise en valeur des terres de marais et de paysannat. La Commission devra donner un avis préalable aux cessions et concessions du patrimoine.

85. Concernant le programme des villages ruraux intégrés, conçu comme une option de solution de réintégration aux rapatriés sans terre et aux personnes déplacées internes, celui-ci commence à porter ses premiers fruits avec quelque 698 habitations construites et habitées dans cinq nouveaux villages (provinces de Ruyigi, Makamba et Rutana). En 2009, il est prévu la construction d'un total de 17 700 maisons contre 13 200 en 2008.

86. Parallèlement, la mise en réseau des structures locales de consolidation de la paix à travers les villages de paix dans certaines communes semble apporter ses dividendes en favorisant le rétablissement des liens de confiance entre les autorités locales et les communautés, et surtout entre les habitants de ces villages.

87. Une stratégie de développement du secteur privé local burundais est en cours d'élaboration à travers la préparation par le Gouvernement du Plan directeur du tourisme et de promotion de l'artisanat en appui à la consolidation de la paix et à la promotion du secteur privé local.

88. Enfin, il est utile de signaler que, dans le Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté, le Groupe sectoriel relèvement communautaire, rapatriement et réintégration qui réunit les partenaires nationaux et internationaux dans la problématique a été mis en place. Les travaux du Groupe devraient aider à l'harmonisation au niveau de la planification et des actions des partenaires au développement dans ce domaine.

Contribution des partenaires internationaux

89. Dans le domaine de la gestion foncière, les Pays-Bas se sont joints au programme pilote de décentralisation des services fonciers pour la sécurisation

foncière dans la province de Ngozi financé par la Coopération suisse afin de permettre son extension à d'autres provinces. Ce programme conjoint renforce les efforts de la Commission européenne dans le domaine des services fonciers simplifiés et de proximité. La synergie entre bailleurs de fonds (Union européenne, USAID et Coopération suisse) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) au nom des agences du système des Nations Unies, a également permis d'appuyer le Gouvernement burundais pour la tenue, en mars 2009, d'ateliers de sensibilisation des parlementaires au projet de Code foncier. La Commission européenne a également été un pilier en matière d'appui pour l'élaboration d'un projet de nouveau Code foncier. Les États-Unis d'Amérique ont appuyé des projets de renforcement des capacités des communautés à prévenir et résoudre pacifiquement les conflits fonciers notamment dans les provinces de Gitega, Bururi et Ruyigi.

90. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la France, la Belgique et le Luxembourg ont continué à appuyer la mise en œuvre du plan sectoriel pour l'éducation à hauteur de 24 millions d'euros pour la période 2008-2010; ils ont travaillé avec le Gouvernement et les partenaires du développement à l'élaboration d'un programme visant à renforcer l'implication des communautés dans la gestion des écoles (ce programme, devant coûter 1,5 million de livres sterling, devrait être officiellement approuvé en juillet 2009), ainsi qu'à la préparation d'un grand programme de soutien à la santé au cours des trois prochaines années. La France appuie la société civile et les populations vulnérables via la mise en place d'un Fonds social de développement. Elle a aussi apporté sa contribution aux programmes d'aide aux réfugiés via le Programme alimentaire mondial (PAM) et Caritas.

91. Le Japon a appuyé les programmes de création des moyens d'existence durable et l'amélioration du statut nutritionnel des personnes les plus vulnérables à travers le PAM. Le Japon a aussi appuyé un projet visant à atténuer les effets du changement climatique et de la crise alimentaire sur les enfants et les familles vulnérables. Les États-Unis d'Amérique ont également lancé un programme d'aide alimentaire, d'appui à la sécurité alimentaire et d'amélioration de la situation alimentaire des ménages vulnérables des provinces du nord du pays. Les États-Unis ont en outre continué d'appuyer des projets d'appui à la santé maternelle et infantile et de lutte contre le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) dans les provinces de Kayaza, Muyinga, Kirundo, Gitega et Cibitoke. Ils ont également mis en place un programme d'appui à la création de micro, petites et moyennes entreprises, renforcé par un fond de garantie des prêts aux producteurs et entrepreneurs agricoles couvert par le Trésor américain à travers un accord de garantie de prêts passé entre USAID et une banque commerciale locale.

92. Pour ce qui est de la recherche de solutions durables aux problèmes des personnes sans terre, un financement de l'Agence danoise de développement international à la stratégie des villages ruraux intégrés a permis de construire les habitations de cinq nouveaux villages. Un financement de la Commission européenne permettra l'appui à la coordination de ce programme multisectoriel, la mise en place d'une approche communautaire participative, le renforcement des infrastructures de base, l'alimentation en eau et l'assainissement, la relance des activités agricoles et autres activités génératrices de revenus. La participation de la Commission européenne au relèvement économique à travers ses programmes

d'infrastructure routière et ses programmes de développement agricole (filères thé, palmier à huile et café).

93. Enfin, il est à noter le lancement, en mai 2009, d'un nouveau et dernier projet du Fonds de consolidation de la paix, avec des fonds complémentaires apportés par le PNUD, visant l'appui à la réintégration socioéconomique et au relèvement communautaire des populations affectées par les crises ainsi qu'au relèvement communautaire dans les provinces les plus affectées par la violence armée, dont Bubanza, Bujumbura rural et Cibitoke. Ce projet pilote constitue le point de départ du futur Programme national de relèvement communautaire et de réintégration placé sous la tutelle du Ministère de la solidarité.

94. L'ensemble des partenaires du système des Nations Unies dans toutes ses composantes a contribué aux efforts de relèvement communautaire dans des créneaux spécifiques, notamment la santé, la protection de l'enfance, la lutte contre les violences sexuelles, la promotion du genre, la sécurité alimentaire, la gouvernance locale et l'éducation.

Défis et risques

95. La mise en application du Code foncier et de son dispositif juridique complémentaire constitue l'un des défis majeurs étant donné l'afflux de rapatriés et d'expulsés ainsi que la réinstallation de déplacés et démobilisés. Dans un contexte préélectoral, la réussite de cette mise en application demeure critique.

96. L'absence de progrès dans l'adoption de la loi sur la succession continue de faire barrage à la résolution de la question de l'accès des femmes, des veuves en particulier, ainsi que celui des orphelins, à la propriété foncière par l'héritage.

97. La sensibilisation des populations rurales à l'avant-projet de loi portant sur les successions, les régimes matrimoniaux et les libéralités n'a pas connu les résultats escomptés.

98. La pression démographique, combinée avec le retour des populations affectées par le conflit, ainsi que les conséquences du changement climatique – particulièrement au nord du pays – risque de compromettre la stratégie de relèvement communautaire et de réintégration, avec des conséquences sécuritaires dans une période préélectorale.

99. L'intégration et la coordination des interventions des différents ministères et de leurs partenaires dans le domaine du relèvement communautaire.

F. Dimension sous-régionale

Recommandations de la Commission de consolidation de la paix du 4 février 2009

Assistance internationale

Continuer d'appuyer le processus de paix à travers l'Initiative régionale pour le processus de paix au Burundi, la Facilitation sud-africaine, l'Union africaine, le BINUB et les autres membres du Directoire politique, notamment en veillant à la disponibilité des ressources nécessaires pour assurer le désarmement, la démobilisation et la réintégration des combattants des FNL.

Progrès et tendances observés

100. Comme l'indique la recommandation de la Commission de consolidation de la paix, l'implication de la communauté internationale de la sous-région visait essentiellement le processus de paix au Burundi. Toutefois, lors des consultations avec les différents partenaires et acteurs en vue de la rédaction du présent rapport de suivi, la plupart des aspects traités concernaient la dimension de la gouvernance économique. Selon eux, cette dimension est fondamentale à la stabilité de la sous-région et à la consolidation de la paix. Les contributions des partenaires internationaux au processus de paix sont surtout rapportées dans la partie du document consacrée à l'Accord de cessez-le-feu.

101. Dans le cadre de l'intégration dans la Communauté est-africaine, le Burundi a rejoint l'Union douanière est-africaine et adopté le Tarif extérieur commun. De plus, il participe déjà aux mécanismes de coordination des services de sécurité au sein de la Communauté. Notons que le Burundi est partie au Protocole de Nairobi et à la Déclaration de Genève.

102. En ce qui concerne la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), le Rwanda et la République démocratique du Congo ont déjà échangé des ambassadeurs; le Burundi a déjà nommé un diplomate et évalue actuellement les besoins en ce qui concerne la réinstallation de sa mission diplomatique dans le pays.

103. Pour ce qui est de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), dont Bujumbura abrite le siège, le Burundi a accueilli en avril dernier, l'un des ateliers phares de l'organisation, ciblant la lutte contre l'exploitation illégale des matières premières.

104. Malgré les disparités économiques entre les pays qui constituent la Communauté est-africaine, les avantages comparatifs de l'intégration (circulation en franchise des biens fabriqués au sein de la Communauté et des services offerts par les mêmes pays) ont créé un engouement d'aller de l'avant dans le processus d'intégration. Les mécanismes de mise en place de l'Office burundais de recettes constituent une preuve de cet engouement.

105. La CIRGL, sur proposition sud-africaine, vient d'être associée de près à la supervision du parachèvement du processus de paix au Burundi à travers le nouveau mécanisme du « Partenariat pour la paix au Burundi » dont la CIRGL constitue le « troisième pilier » aux côtés du BINUB et du Directoire politique.

106. Enfin, le différend entre le Rwanda et le Burundi au sujet du balisage de la frontière entre les deux pays est en cours de résolution et trouve sa confirmation dans le cadre d'un programme de l'Union africaine sur le tracé des frontières.

Contribution des partenaires internationaux

107. La contribution de la sous-région est restée vitale pour la mise en œuvre de l'Accord général de cessez-le-feu, notamment celle de l'Afrique du Sud qui, avec le soutien des Pays-Bas, a poursuivi son travail de facilitation et qui, grâce à ses troupes au service de l'Union africaine, a permis d'accélérer le travail de désarmement et de démobilisation des FNL. De son côté, la République-Unie de Tanzanie a poursuivi son engagement dans l'Initiative sous-régionale sur le Burundi en tant que Vice-Présidente et à travers l'appui au Facilitateur sud-africain, en particulier pour ce qui est de l'intégration des FNL comme parti politique. Il faut

également noter que, en coopération avec le Gouvernement burundais et le HCR, dans le cadre de la Commission tripartite plus, la République-Unie de Tanzanie a continué d'appuyer et de mettre en œuvre la politique de retour volontaire des réfugiés au Burundi et a offert l'option de naturalisation des réfugiés qui en ont fait la demande et qui remplissent les conditions requises, avec comme objectif final de les intégrer dans la société tanzanienne.

108. De son côté, à travers son programme régional pour l'Afrique orientale, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a travaillé avec le Gouvernement et les autres partenaires du développement à l'élaboration d'un programme de soutien à l'adhésion du Burundi à la Communauté est-africaine, y compris la mise en place d'un Office des recettes. Suite à son travail de mobilisation d'autres organismes et partenaires pour le Burundi, un certain nombre de partenaires du développement ont exprimé leur intérêt à s'investir pour soutenir l'intégration du Burundi dans la Communauté.

109. Au niveau bilatéral, la Suisse a adopté une approche régionale à la paix et à la stabilité focalisée sur le Burundi, le Rwanda, et l'est de la République démocratique du Congo (Kivu), avec pour objectif général de contribuer à la paix et au développement dans la région des Grands Lacs. Ainsi, la Suisse a apporté son appui à des initiatives régionales visant à soutenir le dialogue entre les pays afin de contribuer à l'analyse et à la résolution de défis communs à l'ensemble de la région. L'Allemagne, quant à elle, a appuyé, à travers la coopération allemande, le secrétariat de la CIRGL en fournissant personnel et expertise technique.

110. Les États-Unis d'Amérique ont continué à soutenir la « Commission conjointe tripartite plus ». La Commission tripartite plus est un mécanisme mis en place en 2004 avec l'aide du Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour faciliter le dialogue et la coopération entre les pays de l'Afrique des Grands Lacs. Dans ce cadre, des rencontres entre les Ministres des affaires étrangères du Rwanda, de la République démocratique du Congo, de l'Ouganda et du Burundi sont organisées trimestriellement sous la facilitation des États-Unis pour traiter de diverses questions intéressant la région, notamment la facilitation du retour des réfugiés dans leur pays d'origine, la lutte contre les forces négatives ou l'institution d'une procédure commune d'extradition des criminels.

Défis et risques

111. Pour parachever son intégration dans la Communauté est-africaine, le Burundi doit procéder au renforcement des capacités de ses élites pour qu'elles soient au même niveau que celles des autres pays membres (notamment langue de travail de la Communauté et gestion communautaire des affaires) et doit consentir des efforts pour être à jour avec les contributions.

112. Satisfaire aux exigences de l'intégration du Burundi dans les institutions régionales (Marché commun de l'Afrique orientale et australe, Communauté économique des États de l'Afrique centrale, Communauté économique des pays des Grands Lacs, Communauté est-africaine, Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs).

113. Lenteur dans l'harmonisation de la législation burundaise du Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs.

114. Le Burundi a un rôle spécifique à jouer vis-à-vis de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs dont il abrite le siège, notamment dans le positionnement de cette nouvelle organisation dans la diplomatie multilatérale complexe qui couvre la région des Grands Lacs.

115. La relance de la Communauté économique des pays des Grands Lacs, lors du Sommet ministériel de Bujumbura, en décembre 2008, a donné à la Communauté un véritable élan, avec un programme ambitieux et concret. Le calendrier est respecté jusqu'à ce jour et il conviendra de le suivre pas à pas avec l'appui des partenaires.

G. Mobilisation et coordination de l'aide internationale

Recommandations de la Commission de consolidation de la paix du 4 février 2009

Mobilisation des ressources

Continuer d'appuyer les actions prioritaires du Gouvernement telles qu'elles ont été définies dans le Programme d'action prioritaire afin d'assurer les services publics essentiels et de répondre aux besoins économiques du pays.

Assistance internationale

Continuer de promouvoir l'appui aux activités liées au Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi, notamment en aidant à élargir la base des donateurs et à obtenir le soutien de partenaires non traditionnels.

Participer activement au Groupe de coordination des partenaires afin de maintenir un dialogue régulier et constructif avec le Gouvernement et les acteurs nationaux sur les priorités touchant le Cadre stratégique et le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et d'informer la Commission de consolidation de la paix de la manière dont elle peut apporter un appui efficace aux efforts de consolidation de la paix au Burundi.

Encourager les partenaires internationaux à rationaliser et mieux coordonner leur assistance bilatérale et multilatérale conformément au Document de stratégie.

Agir auprès du Conseil de sécurité et des organismes concernés du système des Nations Unies pour qu'il soit tenu compte, lors de la prochaine période d'examen, de l'importance de l'appui qu'apporte le BINUB à l'action du Gouvernement et de la Commission.

S'employer, avec le Gouvernement burundais, à revoir et mettre à jour le Mécanisme de contrôle et de suivi, notamment pour veiller à harmoniser le Cadre stratégique et le Document de stratégie, et à mener l'examen à bonne fin au plus tard en mai 2009.

Progrès et tendances observés

116. Pendant la période couverte par le présent rapport, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a déclaré avoir décaissé la totalité des 10 millions de livres sterling qui avaient été prévus pour son programme (période d'avril 2008 à mars 2009 inclusivement) et s'est engagé aux côtés du Gouvernement, de la Banque mondiale, de l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires dans les

discussions sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacit  du Groupe de coordination des partenaires, conform ment aux Principes de Paris et au Programme d'action d'Accra. Le Royaume-Uni a, en outre, financ  une  valuation conjointe (mai/juin 2009) des obstacles   la croissance et des opportunit s pour l' conomie burundaise qui servira   l' laboration du prochain Cadre strat gique de croissance et de lutte contre la pauvret  (CSLP) et fournira un ensemble de priorit s clefs pour le Gouvernement et les partenaires du d veloppement.

117. Les pays membres de la Commission de consolidation de la paix continuent d'appuyer le Gouvernement dans la mise en  uvre du Cadre strat gique pour la consolidation de la paix (CSCP). De plus, au nombre des pays qui ont apport  leur contribution pendant la p riode couverte par le pr sent rapport, l'on peut nommer, entre autres, l'Afrique du Sud, l'Allemagne, la Belgique, le Canada, la Chine, le Danemark, les  tats Unis d'Am rique, la France, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norv ge, les Pays-Bas, la R publique-Unie de Tanzanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Su de, la Suisse et la Tha lande. Au niveau des organisations internationales, notons en particulier l'Union interparlementaire, l'Union africaine, la Banque mondiale, le syst me des Nations Unies, l'Union europ enne, l'Initiative r gionale, sans parler de nombreuses ONG internationales.

118. Les partenaires internationaux ont  galement continu  de contribuer   la mise en  uvre du CSLP et   son suivi   travers les secteurs de la s curisation fonci re, de la bonne gouvernance, de l' ducation et de la d centralisation de ses services, de la sant  publique, de la r forme du secteur de la justice et de la r forme du secteur de la s curit . La contribution des partenaires internationaux s'est aussi confirm e au niveau des groupes sectoriels du CSLP qui ont  t  lanc s comme celui sur la bonne gouvernance et celui sur le rel vement communautaire.

119. En mati re de soutien des partenaires du d veloppement, il est   noter qu'en janvier 2009 plusieurs pays cr diteurs ont annul    hauteur de 833 millions de dollars des  tats-Unis la dette du Burundi en vertu de l'Initiative pour les pays pauvres tr s endett s. Cette aide indirecte, et tr s significative, comporte des enjeux de taille pour le Burundi en mati re de gestion des ressources budg taires de l' tat, compte tenu de la crise financi re mondiale. On remarquera aussi que certains pays ont augment  les montants de leur aide au cours des derni res ann es.

120.   titre d'exemple particulier, l'aide am ricaine a quadrupl  au cours des trois derni res ann es, passant de 9,6 millions de dollars en 2007   pr s de 36 millions de dollars en 2009.

121. Le Pr sident de la Configuration Burundi   la Commission de consolidation de la paix a propos  la mise en place d'un m canisme local repr sentant la Commission pour assurer le suivi des  v nements sur le terrain, lui fournir des conseils et recommandations sur les sujets de pr occupation et proposer les mesures   prendre. Le Gouvernement burundais souhaite  tudier la question de plus pr s, compte tenu des plates-formes de consultation d j  existantes que sont le Forum strat gique et le Forum politique du Groupe de coordination des partenaires.

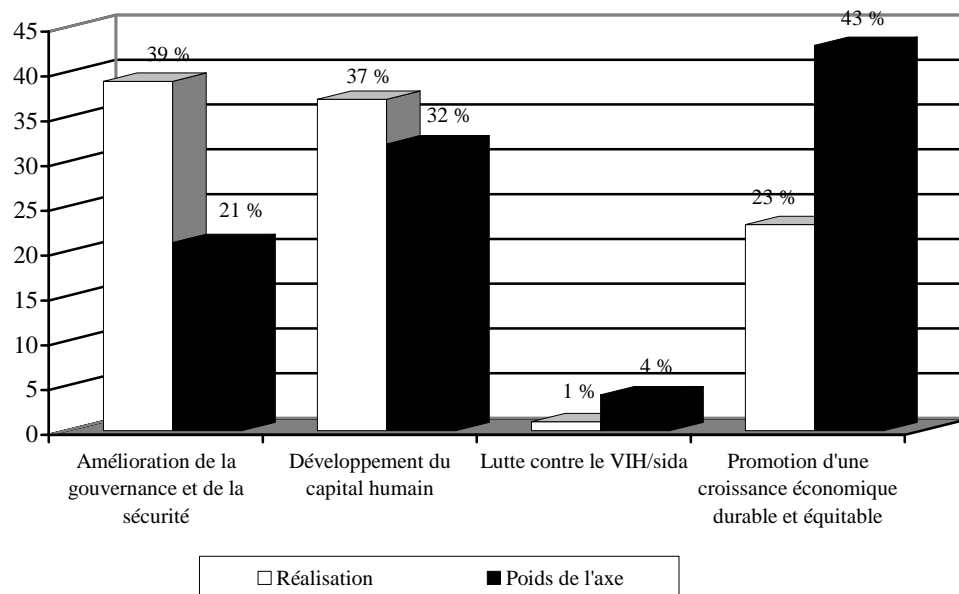
122. Les partenaires internationaux ont collabor  avec le Gouvernement burundais pour am liorer l'efficacit  et la coordination de l'aide, conform ment aux Principes de Paris et au Programme d'action d'Accra, notamment au niveau des renseignements sur les contributions en mati re d'aide publique au d veloppement (APD) et de

décaissement. Parmi les mesures prises, citons la mise en place d'une plate-forme de gestion de l'information des aides, qui est opérationnelle. Avec l'appui financier des Pays-Bas, de la Belgique et du PNUD, la Commission nationale de coordination des aides dispose cette année d'un programme d'assistance technique destiné à renforcer les capacités nationales en matière de coordination de l'aide.

123. La persistance de l'inadéquation entre l'identification des besoins et la mobilisation des financements. Les engagements en faveur des quatre axes du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) ne sont pas correctement alignés sur la programmation telle que prévue dans le CSLP/Programme d'action prioritaire. Le secteur déficitaire, qui est systématiquement sous-financé, est l'axe « Promotion d'une croissance économique durable et équitable ».

Figure 8

Comparaison du poids des axes dans la programmation et dans le décaissement de l'APD en 2007-2008



Source : Commission nationale de coordination des aides (CNCA), Gouvernement burundais, 2009.

124. Enfin, il a été observé que les appuis budgétaires promis par les bailleurs de fonds sont accordés sur la base de discussions politiques bilatérales et, selon les pays contributeurs, sujets à révisions en cours de route. Il a été noté que, du point de vue du Gouvernement, cela comporte des enjeux en termes de planification budgétaire et de réalisation d'activités.

Défis et risques

125. Maintenir le plaidoyer en faveur de la pérennisation des acquis de la mise en œuvre du CSCP et de leur harmonisation avec le CSLP.

126. Engagement de la Commission de consolidation de la paix à accompagner le Gouvernement dans l'organisation d'élections libres, transparentes et pacifiques en 2010.

127. Maintenir le niveau d'engagement de la communauté internationale au Burundi malgré la crise financière.

128. Créer des conditions favorables au renforcement du dialogue entre les parties prenantes au processus électoral.

129. Assurer la coordination des appuis dans la mobilisation de la communauté internationale autour du processus électoral prévu en 2010.

130. Aptitude à mobiliser le volume de l'APD nécessaire pour la reconstruction nationale.

131. Assurer une cohérence entre les processus politiques qui conditionnent la prise en compte de la consolidation de la paix dans la seconde génération du CSLP.

132. Mise en place d'une matrice des indicateurs révisés pour bien assurer le suivi d'un seul cadre stratégique.

133. Les appuis budgétaires promis par les bailleurs de fonds sont soumis à de nouvelles conditions en cours d'exercice budgétaire qui les rendent imprévisibles et compromettent la réalisation des objectifs du Gouvernement.

134. Persistance de l'inadéquation entre l'identification des besoins et la mobilisation des financements.

III. Synthèse et recommandations

135. Le présent rapport a tenté de présenter de manière générale les progrès et tendances et les défis qui confrontent toutes les parties prenantes, au premier chef le Gouvernement, et ce, en rapport avec les recommandations de la Commission de consolidation de la paix du 4 février 2009 rendues publiques à la suite du deuxième rapport de suivi du Cadre stratégique. Le rapport présente également les recommandations et lignes d'action discutées et agréées au plus haut niveau stratégique de l'État avec ses partenaires du développement tant nationaux qu'internationaux. Dans chacun des secteurs prioritaires, des messages clefs ont été formulés et méritent une attention prioritaire des parties prenantes durant le prochain semestre.

136. Dans les aspects liés à la gouvernance, les progrès, tendances et défis ont globalement porté sur la lutte contre la corruption, les efforts au niveau de la réforme de l'Administration publique et la mise en place d'un climat propice au dialogue et à la préparation des élections de 2010. Les enjeux soulevés par les parties prenantes concernaient le respect de l'intégrité de l'espace démocratique et la non-instrumentalisation des institutions de l'État sur fond de considérations politiques ou personnelles, et surtout la lutte contre l'impunité. Ont aussi été notés les efforts concrets dans ce secteur mais, à cause des lenteurs observées dans les réformes, les changements souhaités ne pourront pas se réaliser sans le renforcement des capacités institutionnelles de l'État et des changements de mentalité.

137. Les dénouements historiques importants au niveau des négociations entre le Gouvernement et les FNL durant le dernier trimestre de 2008 ont eu un impact

important sur les engagements des parties et les efforts soutenus requis de celles-ci pour mettre en place des mesures de confiance favorables à la consolidation de la paix et pour relever les lourds défis en cours de route. Durant le premier semestre de 2009, le premier défi engageait le gouvernement et les FNL à faire en sorte que les Déclarations de Bujumbura en date du 4 décembre 2008 et du 17 janvier 2009 soient respectées. Le deuxième défi était pour la communauté internationale de continuer à surveiller et soutenir l'application de l'Accord général de cessez-le-feu et le suivi de l'application de la Déclaration de Bujumbura, et aussi d'apporter l'appui financier et technique nécessaire au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des combattants des FNL. Deux défis relevés avec succès. Le processus de désarmement, démobilisation et réintégration s'est enclenché et, malgré les retards et défis opérationnels en cours de route, des progrès énormes ont été accomplis en peu de temps. Le troisième défi en liste est maintenant celui de l'intégration des personnes démobilisées de toutes catégories dans les communautés, les institutions et la vie civile en général.

138. Les défis à la consolidation de la paix concernant le secteur de la sécurité ont consisté à travailler au renforcement des bases institutionnelles favorisant la professionnalisation des forces de défense et de sécurité et les relations de celles-ci avec les institutions civiles qui en assument le contrôle et aussi par rapport aux citoyens qu'elles ont la responsabilité de protéger. Les défis liés à la réforme du secteur de la sécurité dans le contexte de l'intégration des FNL et en préparation à la sécurisation des élections soulèvent plus que jamais des questions sur les actions prioritaires d'ici à la fin de 2009 et pour lesquelles des recommandations précises ont été formulées.

139. À la rubrique du rapport consacrée à la justice, à la promotion des droits de l'homme et à la lutte contre l'impunité, les questions concernant le renforcement de l'état de droit ont pris un caractère dominant. Il a été noté que des efforts ont été faits pour adapter les cadres légaux et les instruments juridiques au contexte culturel et aux besoins actuels du pays ou les harmoniser. Les lenteurs et blocages institutionnels demeurent des défis intrinsèques au système de justice. La mise en place d'une Commission nationale indépendante des droits de l'homme demeure toujours à l'étape de projet. En matière de droits politiques et de liberté d'expression, les cas de restriction de rassemblements et manifestations demeurent courants mais des efforts de normalisation consensuelle en la matière ont été notés. La culture de violence demeure un fait, notamment à l'égard des femmes, des enfants et des albinos, bien que des mesures, encore forts insuffisantes, aient commencé à être mises en place. Les dossiers non élucidés d'assassinats ciblés (affaire Manirunva), les massacres, comme ceux de Gatumba, et les meurtres commis à Kinama reviennent toujours à la surface et soulèvent des questions sur les capacités institutionnelles de mener les enquêtes dans ces dossiers complexes. Enfin, le processus des consultations nationales sur les mécanismes de justice transitionnelle ont commencé sur fond de période préélectorale. En effet, les défis de la politisation des dossiers justice, promotion des droits de l'homme et lutte contre l'impunité sont bien réels.

140. La question foncière et le relèvement économique sont intimement liés et ont des implications sur le relèvement communautaire. Les défis que sont la progression lente dans le dossier complexe de la révision du Code foncier, la mise en œuvre des mécanismes de décentralisation et des instruments institutionnels de gestion des dossiers de conflits fonciers et de gestion du territoire demeurent des freins au

relèvement communautaire. À ce titre, les efforts conjoints des partenaires du développement et du Gouvernement pour la valorisation des villages de paix, du modèle des villages ruraux intégrés commencent à porter fruit. Ce relèvement ne sera pas possible sans une mise en œuvre de la stratégie nationale de relèvement communautaire ni sans une politique de valorisation de l'entrepreneuriat dans des niches industrielles et économiques à fort potentiel de développement et de croissance.

141. La dimension genre a été présente, et de manière intrinsèque, au niveau de actions de certains partenaires du développement. La période couverte par le présent rapport a été marquée par des actions de plaidoyer en faveur de l'inclusion, pour ne pas parler de « l'internalisation » de la dimension genre dans les programmes et projets de renforcement des capacités des institutions et de relèvement communautaire. Les questions de genre ont également concerné les forces de défense et de sécurité et les programmes et projets d'assistance aux personnes affectées par la crise comme les ex-combattantes, les rapatriées, réfugiées et personnes vulnérables. Ainsi, les défis sont nombreux mais celui de la lutte contre les violences sexuelles interpelle tous les partenaires tout comme ceux de l'inclusion et de la représentativité des femmes dans les structures décisionnelles du Burundi.

142. Au niveau de la dimension sous-régionale, les enjeux liés à la maîtrise des défis de l'intégration tant politique qu'économique du Burundi et à l'utilisation stratégique des instruments sous-régionaux de prévention des conflits demeurent entiers. Un autre défi concerne la capacité d'absorption et d'« internalisation » au niveau national des normes, protocoles d'entente et dispositions institutionnelles et administratives liés à cette intégration.

143. En matière de coordination des aides, le débat autour de « l'harmonisation » des cadres stratégiques (CSCP-CSLP), les enjeux liés à la crise financière internationale et à l'aide au développement ne sont que deux exemples de défis pour lesquels des recommandations ont été formulées en faveur d'un plaidoyer pour une aide soutenue plus prévisible des partenaires du développement, et ce, dans le souci d'alléger et de simplifier les cadres de coopération et de les normaliser sur des dénominateurs communs.

144. L'aide internationale au Burundi prend plusieurs formes et bénéficie de la contribution de nombreux pays qui s'inscrivent, de manière formelle ou non, dans les cadres stratégiques officiels que sont le CSCP et le CSLP. La réalité de l'aide au Burundi demeure somme toute bilatérale et conditionnée aux politiques particulières des partenaires du développement. Toutefois, force est de constater qu'il existe de nombreuses actions conjointes, complémentaires et coordonnées des partenaires internationaux, et ce, dans l'esprit de la Déclaration de Paris et du Programme d'action d'Accra.

145. Voilà en bref les messages clefs qui ont émergé des rencontres et contributions des parties prenantes dans le cadre de l'examen de la mise en œuvre du CSCP. Bien que l'inclusion et la participation aient été des principes moteurs de ce processus, force est de constater que, tout comme pour les précédents rapports, la participation demeure limitée au niveau des groupes thématiques. De plus, la quantité et la qualité des contributions ont été assez inégales au niveau de la contribution des parties prenantes au processus. Fait marquant, la société civile, dans ses sous-composantes, ainsi que les partis politiques, ont été moins présents que pour le précédent rapport. Cela soulève des questions sur la méthodologie, le format et la lourdeur de

l'exercice. L'élaboration de ce troisième rapport capitalise ainsi sur l'expérience acquise durant les deux précédents exercices. En dépit du terrain inégal en cours de route, l'exercice est globalement réussi au niveau de l'appropriation et du point de vue de l'implication active de certains partenaires internationaux.

Recommandations

Promotion de la bonne gouvernance

Élections et environnement politique

146. Veiller à préserver les cadres déjà mis en place (Commission électorale nationale indépendante, Constitution) et à renforcer le climat propice à la tenue d'élections libres, régulières, transparentes et pacifiques en 2010 par la poursuite d'un dialogue constructif, y inclus sur la loi électorale et le code communal ainsi que la promotion des droits civils et politiques, y compris le droit de tenir des réunions.

- a) Maintenir l'indépendance de la Commission électorale;
- b) Demander aux partis politiques de faire du futur Forum permanent de dialogue entre les partis politiques le cadre approprié de recherche de solutions durables aux éventuelles questions politiques.

Bonne gouvernance et lutte contre la corruption

147. Prendre de nouvelles mesures pour lutter contre la corruption et poursuivre en justice les responsables, notamment mener à bonne fin des affaires telles que celle de la compagnie pétrolière Interpetrol et celle de la vente de l'avion présidentiel Falcon 50, et renforcer les capacités d'administration et d'amélioration des services publics et des services locaux.

148. Renforcer les capacités des magistrats afin de traiter au rythme voulu les dossiers de malversations.

Accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement et les FNL

Application de l'Accord général de cessez-le-feu

149. Veiller à la réintégration des FNL, entre autres, dans le cadre de la Commission de consolidation de la paix, et achever l'intégration des FNL dans les institutions nationales.

150. Faciliter et appuyer la création de projets d'intégration durable à la base, ces projets offrant le maximum d'opportunités d'emplois.

Secteur de la sécurité

Réforme du secteur de la sécurité

151. Mettre en œuvre les plans nationaux de réforme dans le secteur de la sécurité, y compris un cadre et des modalités convenues pour ramener les effectifs au niveau voulu et poursuivre la professionnalisation de l'armée, de la police et du Service national de renseignement (SNR).

152. Renforcer la moralisation des troupes pour éviter les dangers de récupération et de manipulation à la veille des échéances électorales de 2010.

153. Organiser un vaste programme de rééducation civique à l'endroit de certaines catégories de personnes impliquées dans les conflits armés, notamment les démobilisés, les enfants et les blessés de guerre.

154. Renforcer le rôle de la société civile dans l'action de désarmement des populations civiles.

155. Mobiliser les ressources nécessaires pour continuer la mise en œuvre du cadre légal sur le contrôle des armes légères.

156. Le Parlement doit renforcer davantage son rôle dans le contrôle de l'action gouvernementale en mettant un accent particulier sur les corps de défense et de sécurité.

157. Les forces de défense et de sécurité doivent s'assurer du respect des droits de l'homme, punir les auteurs des maladroites conformément à la loi et améliorer les relations avec la population et la collaboration avec l'administration territoriale.

158. Rendre opérationnels les services décentralisés du SNR et continuer le processus de réforme de cette institution.

Justice, promotion des droits de l'homme et lutte contre l'impunité

Droits de l'homme et état de droit

159. Analyser l'opportunité de revoir à la hausse, à 18 ans, l'âge minimum de la responsabilité pénale, conformément aux instruments juridiques internationaux.

160. Nécessité de créer des maisons de rééducation, compte tenu de l'âge de la responsabilité pénale des enfants.

161. Le Gouvernement doit prêter une attention particulière aux différents groupes vulnérables.

162. Accélérer la mise en place de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme.

163. Accélérer les enquêtes sur l'assassinat du Vice-Président de l'Organisation de lutte contre la corruption et les malversations économiques, feu Ernest Manirumva, et en publier les résultats.

Justice transitionnelle

164. Maintenir un climat propice aux consultations nationales en cours sur la mise en place des mécanismes de justice transitionnelle, de manière à pouvoir mettre en place dans les meilleurs délais la Commission vérité et réconciliation.

165. Entreprendre une réflexion sur l'harmonisation des dispositions du Code pénal burundais que certains partenaires internationaux considèrent contraires aux principes universels en matière de droits et libertés de la personne humaine.

Question foncière et relèvement économique

Relèvement socioéconomique

166. Mettre la dernière main, en concertation avec les partenaires internationaux, à la stratégie pour la réintégration socioéconomique durable des anciens combattants

des FNL, des soldats démobilisés, des ex-combattants, des personnes déplacées et des autres groupes vulnérables touchés par le conflit, et commencer à l'appliquer.

167. Impliquer les comités communaux de développement communautaire dans toutes les étapes d'identification, de formulation, de réalisation et de planification des priorités des initiatives de développement local, pour une meilleure appropriation des actions.

168. Harmoniser les indicateurs des deux cadres stratégiques (CSCP et CSLP) en vue de leur fusion.

169. Accélérer la mise en œuvre de la stratégie de relèvement communautaire.

170. Accélérer le processus de promulgation de la loi révisée portant réforme du Code foncier et la loi révisée sur la Commission nationale des terres et autres biens.

171. Aider la Commission à se décentraliser pour une meilleure efficacité.

172. Renforcer les mécanismes de règlement des différends fonciers au-delà du rôle de la Commission.

Questions transversales

Dimension genre

Place réservée aux femmes et réintégration des réfugiés et des groupes vulnérables

173. Poursuivre les efforts visant, comme convenu, à atteindre au moins 30 % de représentation féminine dans les services publics et continuer à favoriser l'exécution du programme des villages ruraux intégrés qui apporte des solutions durables aux problèmes des personnes sans terre et des groupes vulnérables qui retournent chez eux, notamment les femmes.

174. Poursuivre les efforts d'intégration de la femme dans toutes les sphères publiques décisionnelles pour atteindre les 30 % de représentation féminine jusqu'à la base.

Dimension sous-régionale

175. Harmoniser la législation burundaise avec le Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs.

Mobilisation et coordination de l'aide internationale

Assistance internationale et rôle des partenaires

176. Continuer à mettre en application les recommandations relatives à l'amélioration du fonctionnement du Groupe de coordination des partenaires (calendrier et sujets à l'ordre du jour) selon les niveaux hiérarchiques.

Partenaires internationaux

Processus politique

177. Continuer de surveiller et de soutenir l'application de l'Accord général de cessez-le-feu avec la Commission de consolidation de la paix.

Dialogue politique

178. Encourager et soutenir le Gouvernement dans les efforts qu'il déploie pour créer un Forum permanent de dialogue politique entre les partis politiques et la société civile, y compris les femmes et les groupes religieux.

Mobilisation des ressources

179. Continuer d'appuyer les actions prioritaires du Gouvernement telles qu'elles ont été définies dans le Programme d'action prioritaire du CSLP afin d'assurer les services publics essentiels et de répondre aux besoins économiques du pays.

180. Maintenir un dialogue régulier et constructif entre le Gouvernement et ses partenaires en vue de la mobilisation du volume d'aide nécessaire à la reconstruction nationale en dépit de la crise financière et économique en cours.

Efficacité de l'aide

181. Accélérer la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et du Plan d'Action d'Accra.

Assistance internationale et rôle de la Commission de consolidation de la paix

182. Améliorer le fonctionnement du Groupe de coordination des partenaires (calendrier et sujets à l'ordre du jour) selon les niveaux hiérarchiques.

183. Au cours de la prochaine période d'examen semestriel, la Commission de la consolidation de la paix entreprendra notamment les actions ci-après :

a) Continuer de promouvoir l'appui aux activités liées au Cadre stratégique de consolidation de la paix au Burundi, notamment en aidant à élargir la base des donateurs et à obtenir le soutien de partenaires non traditionnels;

b) Continuer d'appuyer le processus de paix à travers le Partenariat pour la paix au Burundi en veillant à la disponibilité des ressources nécessaires pour la réintégration des ex-combattants des FNL;

c) Donner des conseils, soutenir et suivre l'action menée au niveau national pour créer un climat propice à la tenue, en 2010, d'élections démocratiques, libres, régulières et pacifiques en participant à la mobilisation des ressources selon le plan d'opération présenté par la Commission électorale nationale indépendante;

d) Apporter un appui à la stratégie de réintégration socioéconomique durable des ex-combattants des FNL, d'autres ex-combattants et des personnes démobilisées, lorsque cette stratégie aura été élaborée et finalisée en consultation avec des partenaires au Burundi;

e) Donner des conseils et directives concernant les approches stratégiques de la consolidation de la paix, y compris la justice transitionnelle et la reconstruction socioéconomique, en se fondant sur les pratiques optimales et les enseignements tirés d'autres pays, et mener des actions de sensibilisation auprès des organisations de la société civile;

f) Encourager les partenaires internationaux à rationaliser et mieux coordonner leur aide bilatérale et multilatérale conformément au Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté.